

Adresse du tribunal de district de Louhans (Saône-et-Loire), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du tribunal de district de Louhans (Saône-et-Loire), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 372;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17945\\_t1\\_0372\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0372_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Le caractère du vrai républicain est d'être impassible. Les hommes passeront le gouvernement subsistera.

Les lois sages que vous nous avez données, la vertu, la justice, les bonnes moeurs seront à jamais pour les âmes pures la source et le fondement du bonheur que vous avez mis en permanence dans la République.

CERDIE, *agent national*  
et cinq signatures.

*l*

[*Les membres du tribunal de district de Louhans, département de Saône-et-Loire, à la Convention nationale, du 24 vendémiaire an III*] (76)

Représentans,

Vous l'avez juré, et ce serment solennel a comblé de joie tous les vrais patriotes; vous demeurerez à votre poste, jusqu'au moment où la Révolution sera consommée; jusqu'au moment où la République triomphante, donnant la loy à tous ses ennemis, pourra jouir, sous la garantie de ses victoires, des fruits d'une constitution aussi solide, que la paix qu'elle aura dictée.

Vous venez aussy de rappeler au peuple français des principes sacrés, des vérités éternelles, sans lesquelles il ne peut exister de société ni de pacte social.

Mais ce seroit peu de les proclamer; si vous ne déployez en même tems, toute la puissance nationale dont vous êtes investis, pour les faire respecter et les maintenir dans toute leur pureté.

C'est en vous, en vous seuls, que tous les ardens amis de la patrie ont mis leur entière confiance: ne souffrez jamais qu'aucune aggrégation du peuple, ose rivaliser avec vous. Ce n'est point à ces aggrégations particulières, que vingt cinq millions de français ont confié la souveraine puissance. Que quiconque aura l'audace impie d'élever auprès de la Convention une autorité insolente et usurpatrice, soit regardé comme ennemi et à l'instant soit traité comme tel.

Balayez devant vous, ce troupeau d'intriguans, de frippons, déjà palissans d'effroy, depuis que la justice, la vertu, la probité ne sont plus de vains mots; que ces dignes enfans des monstres, que la foudre a écrasé le neuf thermidor, n'infestent plus le sol de la liberté; que partout il soit purifié, comme déjà l'a fait votre vertueux collègue, le représentant Boisset dans le département de l'Ain, et comme il continuera de le faire dans celui de Saône-et-Loire, où il va ramener aussy la paix et le bonheur.

Tels sont nos voeux les plus ardens; tels sont ceux des bons et généreux habitans de ce district, dont le cri de ralliement a été et sera tou-

jours: vive la république une et indivisible; vive la Convention nationale.

LARDY, *président*,  
DEBRANGE, *commissaire national*,  
et trois autres signatures.

*m*

[*Le tribunal civil du district de Laval, département de la Mayenne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III*] (77)

Liberté fraternité Egalité

Législateurs,

Ce n'est pas assez d'avoir abattu le tronc de l'arbre grangrené, il faut encore que toutes ses branches tombent, si vous ne voulez les laisser pousser des tiges empoisonnées. Les continuateurs du monstre Robespierre se sont assez dévoilés par leurs vociférations; ils portent sur leur front l'empreinte de tous les crimes dont ils se sont souillés dans leur mission; que le glaive de la loi en fasse justice. Trop d'indulgence seroit un crime; assez et trop longtems ils ont cherché à donner le change sur leur conduite, en couvrant leur scélératesse du voile d'un patriotisme exclusif: assez et trop longtems, ils ont cherché et cherchent encore à secouer les brandons de la discorde dans une société jadis si célèbre. Votre adresse au peuple français a déchiré le rideau et dessilé les yeux des citoyens qui pouvoient encore être égarés. Bientôt ils auront abandonné ces scélérats pour les laisser seuls avec leurs forfaits. Tandis que le courage, et l'intrépidité de nos armées, repousse au dehors les ennemis de la République, votre énergie, et les sages principes contenus dans votre sublime adresse, sont une victoire éclatante remportée sur ceux de l'intérieur. Représentans, profitez de votre avantage, pour rendre leur déroutte complete. Tous les vrais républicains, tous les hommes purs sont vos amis, tous les scélérats vos ennemis. Nous jurons donc guerre éternelle aux frippons, aux factieux, aux terroristes, à ces monstres qui couverts de sang, voudroient s'en abbreuver encore... Respect à la Convention, notre unique point de ralliement, attachement inviolable à la République.

GANNIER, *commissaire national*  
et quatre autres signatures.

*n*

[*Les juges-de-paix et assesseurs de Beauvais, département de l'Oise, à la Convention nationale, du 30 vendémiaire an III*] (78)

(77) C 323, pl. 1384, p. 15.

(78) C 323, pl. 1384, p. 17.

(76) C 323, pl. 1384, p. 16.